

Conseil de sécurité

Distr. générale
19 décembre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 23 décembre 2013 (S/2013/759), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest jusqu'au 31 décembre 2016 et m'a prié de lui rendre compte, tous les six mois, de l'exécution du mandat du Bureau. En réponse à la lettre datée du 14 janvier que je lui ai adressée et qui portait sur l'examen stratégique du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel (S/2016/88), le Conseil m'a prié, le 28 janvier 2016, de procéder à la fusion des deux bureaux pour créer le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et de lui rendre compte, dans mon prochain rapport, de l'exécution du mandat de l'UNOWAS (voir S/2016/89). Le présent rapport porte sur la période allant du 30 juillet au 31 décembre 2016 et donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Y sont également décrits les activités de l'UNOWAS et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (S/2015/866).

II. Évolutions et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

A. Politique et gouvernance

2. Depuis mon dernier rapport en date (S/2016/566), l'action menée pour consolider la démocratie et la stabilité dans la région s'est poursuivie. Des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne le dialogue politique en Guinée, ainsi que la conception et la mise en œuvre d'importantes réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles dans plusieurs pays, notamment au Bénin et au Sénégal. Des élections ont eu lieu à Cabo Verde, en Gambie et au Ghana.

3. Cabo Verde a organisé avec succès des élections locales et une élection présidentielle qui se sont déroulées pacifiquement le 4 septembre et le 2 octobre, respectivement. Des observateurs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine ont salué ces élections jugées professionnelles, justes, inclusives et transparentes. Avec un taux de





participation de 35 %, le Président sortant, Jorge Carlos Fonseca, a obtenu 74 % des voix, tandis que le Mouvement pour la démocratie, parti de l'opposition, a remporté la majorité au Parlement, mettant fin à 15 ans de domination du Parti africain pour l'indépendance de Cabo Verde.

4. En Gambie, trois missions – une de la CEDEAO en juillet, une de l'Union africaine en septembre et une du Sous-Comité aux droits de l'homme du Parlement européen en septembre – ont constaté avec préoccupation que les conditions propices à une élection libre et régulière n'étaient pas réunies. L'Union européenne et la CEDEAO ont demandé que des experts électoraux soient déployés mais le Gouvernement a refusé. La période préélectorale a été marquée par des remaniements ministériels et des poursuites contre des hauts fonctionnaires, pour corruption et d'autres infractions. Le 11 novembre, la Commission électorale indépendante a annoncé la nomination de trois candidats à la présidentielle : Adama Barrow de l'Opposition gambienne pour une réforme électorale, Mama Kandeh du Congrès démocratique gambien et le Président sortant, Yahya A. J. J. Jammeh Babil Mansa, représentant l'Alliance pour la réorientation patriotique. L'Opposition gambienne pour une réforme électorale est une coalition formée par sept partis d'opposition et une candidate indépendante qui ont décidé de présenter un candidat unique. Le 2 décembre, la Commission a proclamé la victoire d'Adama Barrow. Le même jour, le Président Jammeh a prononcé un discours dans lequel il reconnaissait sa défaite et appelé M. Barrow pour le féliciter. Le 5 décembre, la Commission a publié un communiqué dans lequel elle revoyait le nombre de voix obtenues par chaque candidat, tout en précisant qu'il n'y avait aucune incidence sur le résultat de l'élection. Elle a également précisé que les représentants des trois candidats avaient accepté les résultats lors d'une réunion tenue plus tôt à son siège. Le 9 décembre, à la grande stupéfaction des Gambiens et de la communauté internationale, le Président Jammeh a déclaré qu'il rejetait le résultat de l'élection et qu'il appelait à la tenue de nouvelles élections dès que les moyens le permettraient. Depuis, la situation politique est extrêmement tendue en Gambie, des agents responsables de la sécurité ont été mis en alerte dans tout le pays et la population connaît une angoisse croissante.

5. Au Ghana, sept partis politiques et leurs candidats respectifs se sont affrontés lors des élections présidentielle et législative du 7 décembre. Nana Akufo-Addo a remporté l'élection présidentielle et le Président sortant John Dramani Mahama a reconnu sa défaite le 9 décembre, jour de l'annonce des résultats par la Commission électorale. Le scrutin s'est déroulé globalement de manière calme et ordonnée, comme l'ont confirmé plusieurs missions internationales d'observation qui avaient été déployées sur place, notamment par l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne, le Commonwealth et le National Democratic Institute. L'accord de paix signé le 1er décembre par les sept partis politiques a permis d'apaiser les tensions politiques et de prévenir toutes violences liées aux élections.

6. En Guinée, après de longues discussions, les partis politiques sont convenus le 12 octobre d'organiser en février 2017 les élections locales qui se font attendre depuis longtemps. Au cours de ces discussions, tenues dans le contexte d'un rapprochement récent entre le Président Alpha Condé et le chef de l'opposition, Cellou Dalein Diallo, les acteurs politiques ont examiné l'application des accords issus de dialogues précédents et décidé, entre autres, de réformer la Commission électorale nationale indépendante et de réviser le Code électoral afin de rendre les

élections futures plus impartiales et plus crédibles. Ils sont également convenus d'indemniser les victimes des violences électorales.

7. Au Bénin, la Commission technique chargée par le Président Talon de proposer des réformes constitutionnelles a achevé son rapport le 28 juin et un référendum sur les propositions de réforme prévu au début 2017 est en préparation. Au Burkina Faso, les membres de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante ont prêté serment le 27 juillet. Le 21 octobre, le Gouvernement a déclaré qu'une tentative de coup d'État menée par d'anciens membres de la garde présidentielle avait été déjouée par les forces de sécurité. Par ailleurs, le Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale, fondé en mars pour contribuer à créer des conditions propices à la réconciliation et à l'unité nationale et pour examiner les violations des droits de l'homme commises par les autorités entre 1960 et 2015, n'est pas encore pleinement opérationnel. En ce qui concerne les enquêtes sur la « révolte populaire » d'octobre 2014 et le coup d'État manqué de septembre 2015, la Cour suprême a indiqué le 30 septembre que 24 ministres de l'ancien régime avaient été mis en accusation.

8. En Côte d'Ivoire, une modification de la Constitution portant création d'un sénat et du poste de vice-président et assouplissant la condition de nationalité aux fins d'une candidature à la présidence a été approuvée par referendum le 30 octobre. Des progrès ont été faits en Guinée-Bissau lorsque les acteurs politiques ont signé en septembre et en octobre des accords négociés sous les auspices de la CEDEAO, par lesquels ils se sont engagés à sortir d'une longue impasse politique. Toutefois, les accords ne sont toujours pas appliqués en raison de la méfiance persistante entre les parties. En Mauritanie, un processus de dialogue boycotté par plusieurs partis d'opposition et le Forum national pour la démocratie et l'unité, coalition d'opposition extraparlementaire, a abouti le 20 octobre à la signature d'un accord politique qui prévoit plusieurs modifications constitutionnelles, notamment la suppression du Sénat et la création de conseils régionaux. Au Niger, le Conseil national de dialogue politique, cadre de consultation sur les questions d'intérêt national, a décidé le 4 octobre de reporter *sine die* les élections locales qui devaient avoir lieu en janvier 2017 et d'entamer un examen du processus électoral. Cette décision a été critiquée par les membres de l'opposition, qui ont boycotté la session.

9. Au Nigéria, le Gouvernement a poursuivi sa campagne de lutte contre la corruption menée par la Commission chargée des infractions économiques et financières. Les anciens ministres de l'aviation et de la défense ont été accusés de blanchiment d'argent, tandis que deux juges de la Cour suprême et le Commissaire électoral résident de l'État d'Abia ont été arrêtés pour corruption.

10. Au Sénégal, des membres du Haut Conseil des collectivités territoriales ont été élus le 4 septembre, conformément à une modification de la Constitution approuvée par référendum le 20 mars. Le 4 octobre, le pays a introduit la carte d'identité biométrique CEDEAO, qui servira également de carte d'électeur. Cependant, l'adoption par le Parlement d'un projet de loi visant à réviser les listes électorales le 11 août a déclenché de longs débats. En Sierra Leone, la publication du rapport final de la Commission de révision de la Constitution, attendue au cours de la période considérée, a encore été reportée. La délimitation des circonscriptions et les préparatifs de l'enregistrement national des électeurs sur les listes électorales au début de 2018 ont été sources de discorde entre le parti au pouvoir et les partis d'opposition. Au Togo, aucun progrès notable n'a été réalisé dans la mise en œuvre de réformes institutionnelles et politiques. L'opposition continue de rejeter les

initiatives du Haut-Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale, qui a soumis le 21 juillet une proposition de réforme au Président du pays.

B. Évolution des conditions de sécurité

11. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, la situation en matière de sécurité est restée fragile du fait des activités de groupes extrémistes violents et terroristes, dont Al-Qaida au Maghreb islamique et Boko Haram. Certains groupes extrémistes violents agissant depuis le Mali, tels que Al-Qaida au Maghreb islamique et Al-Mourabitoun, ont continué d'étendre leur rayon d'action géographique au Burkina Faso et au Niger voisins. Au Burkina Faso, trois soldats et quatre civils ont été tués lors de deux attaques menées les 1er septembre et 12 octobre. Au Niger, des groupes non identifiés soupçonnés d'opérer depuis le Mali ont mené plusieurs attaques entre septembre et novembre. Le 6 octobre, à Tazalit (région de Tahoua), 22 soldats ont péri lors d'une attaque visant un poste de sécurité situé dans un secteur accueillant des réfugiés maliens. La même semaine, un travailleur humanitaire américain a été enlevé à Abalak (région de Tahoua). Le 16 octobre, une prison de haute sécurité située à proximité de la capitale, Niamey, a été attaquée dans ce qui a semblé être une tentative infructueuse de libérer des militants islamistes. À la même période, l'insécurité liée à la présence de Boko Haram dans la région de Diffa, dans le sud-est du pays, a continué d'entraîner des déplacements de population.

12. Au cours de la période considérée, la production, la consommation et le trafic de drogues sont restés un grave sujet de préoccupation. Le 26 juin, 20 tonnes de médicaments contrefaits, de cannabis et d'héroïne ont été brûlées par les autorités burkinabé à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre l'abus et le trafic de drogues, et 200 kilogrammes (kg) de cocaïne ont été saisis par les autorités guinéennes dans le port de Conakry en juillet et en octobre. Selon l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Guinée-Bissau et le Mali restent des plaques tournantes du trafic de drogues, tandis que des centres de production et de distribution ont été implantés en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Nigéria, et au Sénégal. Certains pays ont également enregistré une augmentation du trafic d'armes et d'autres activités transnationales illicites. Selon l'ONUDC, les services chargés de l'application des lois de certains pays ont également été impliqués dans la vente d'armes à des groupes de militants et reçu des pots-de-vin de la part de criminels aux postes frontière pour fermer les yeux sur les mouvements illicites de biens et de personnes.

13. La piraterie dans le golfe de Guinée est restée préoccupante. Le Bureau maritime international a enregistré 28 cas d'enlèvements entre juillet et août. Les pirates semblent désormais s'orienter plus vers l'enlèvement des membres d'équipage que vers le détournement des navires. Au large des côtes nigérianes, les Niger Delta Avengers auraient mené 40 attaques.

14. Le Nigéria continue de se heurter à de nombreuses difficultés en matière de sécurité, en particulier une recrudescence de la violence dans le sud du delta du Niger, des affrontements entre agriculteurs et pasteurs dans la région de la ceinture centrale, l'insurrection de Boko Haram dans le nord du pays et des incidents violents entre les forces de sécurité et des membres du Mouvement islamique du Nigéria. De juillet à novembre, 80 attaques contre des installations pétrolières ont

été signalées dans le delta du Niger. Le Gouvernement poursuit sa double stratégie, consistant à négocier avec les assaillants tout en renforçant le dispositif de sécurité. Au cours de la même période, on estime que 30 affrontements entre agriculteurs et éleveurs ont fait quelque 222 morts dans la ceinture centrale du pays, menaçant de compromettre la paix, la cohésion sociale et la sécurité alimentaire. En outre, le 14 novembre, des affrontements ont éclaté entre des personnes participant à une procession chiite et la police nigériane dans l'État de Kano, causant la mort de dizaines de Nigérians.

Lutte contre le terrorisme et les violences commises par Boko Haram

15. Boko Haram a continué de menacer la sécurité dans la région du bassin du lac Tchad. La Force multinationale mixte a mené plusieurs opérations ciblant les moyens du groupe, attaquant ses lieux de repli et détruisant les installations de formation et de fabrication de bombes, à la suite de quoi on a pu noter une diminution temporaire des attaques de Boko Haram, notamment de leur envergue et de leurs incidences pendant la saison des pluies (juillet et août). On estime que le groupe a effectué quelque 179 attaques entre juillet et novembre, faisant 330 morts, menant notamment deux attaques distinctes les 16 et 17 octobre contre les forces de sécurité dans l'État de Borno (Nigéria), au cours desquelles plus de 20 soldats ont été tués. Par ailleurs, 46 soldats sont toujours portés disparus depuis ces attaques. Au cours de la période considérée, Boko Haram a continué d'utiliser des engins explosifs improvisés, les attentats-suicides à la bombe et les embuscades pour effrayer les populations. On a également signalé des rivalités entre différentes factions de Boko Haram, à l'instigation semble-t-il du groupe confié à Abu Musab al-Barnawi par l'État islamique d'Iraq et du Levant. Dans une vidéo diffusée le 10 août, Abubakar Shekau, dirigeant de longue date du groupe, a affirmé être toujours à sa tête.

16. Dans le même temps, la Force a continué de renforcer sa coopération interne et ses moyens opérationnels, menant à la mi-septembre des opérations au cours desquelles 70 militants de Boko Haram ont été tués au Niger. Le 19 août, les raids menés par l'armée nigériane auraient fait plus de 100 morts parmi les militants, y compris trois hauts commandants de Boko Haram. Le 13 octobre, à la suite de négociations facilitées par le Comité international de la Croix-Rouge et le Gouvernement suisse, 21 des filles de Chibok ont été libérées, ce qui porte le nombre total de filles libérées à 23. Selon le Gouvernement nigérian, les négociations se poursuivent afin de faire libérer les filles toujours prisonnières. Même si plusieurs pays ont annoncé qu'ils renforçaient leur appui en matière de logistique et de renseignement, les activités de la Force restent limitées du fait de l'insuffisance des ressources et des moyens. Il a été annoncé au cours d'une réunion du Groupe des partenaires de l'Union africaine tenue le 23 septembre que la plupart des promesses de contribution n'avaient pas été tenues, à l'exception des 34,3 millions de dollars versés par l'Union européenne, des 21 millions de dollars versés par le Nigeria et des 6,2 millions de dollars versés par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

C. Situation socioéconomique

17. La situation économique des pays d'Afrique de l'Ouest a été marquée par une baisse continue des prix des produits de base à l'exportation, le resserrement des

conditions de financement, la réduction des options de crédit et les pressions budgétaires connexes. Selon le Fonds monétaire international, la croissance économique a été globalement à son plus bas niveau depuis 12 ans pendant la période considérée, et les espoirs d'un rebond en 2016 ne se sont pas concrétisés. Bien que les résultats et le niveau de la diversification économique aient varié d'un pays à l'autre, les pays exportateurs de pétrole ont semblé être les plus durement touchés, le Nigéria étant officiellement entré en récession. Les mesures visant à améliorer l'accès aux devises n'y ont connu qu'un succès mitigé et ont favorisé l'apparition d'un marché parallèle. D'autres pays exportateurs de matières premières, tels que la Mauritanie et le Libéria, ont été également touchés par la détérioration des termes de l'échange. Au Nigéria et en Sierra Leone, la rapide dépréciation de la monnaie a exacerbé les difficultés économiques rencontrées par de larges couches de la population. Les perspectives de croissance semblent s'être améliorées pour la Côte d'Ivoire et le Sénégal, en partie du fait des réformes réglementaires propices à la croissance. Dans son rapport intitulé « Doing Business 2016 », la Banque mondiale a classé le Sénégal et le Bénin parmi les 10 pays ayant eu la progression la plus remarquable, alors que la situation du Libéria s'est détériorée depuis 2008, le plaçant 174e sur 190.

D. Situation humanitaire

18. Dans l'ensemble, la situation humanitaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel demeure catastrophique, et l'extrême insécurité alimentaire et la malnutrition, voire des débuts de famine, sévissent dans les zones contrôlées par Boko Haram. Dans l'ensemble du Sahel, quelque 32 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, 9 millions ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence et 3,9 millions d'enfants de moins de 5 ans sont sous-alimentés. Au cours de la période considérée, l'accès humanitaire est resté entravé par l'insécurité et les hostilités. Plus de 130 000 réfugiés maliens se trouvent toujours au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. Dans les zones du bassin du lac Tchad touchées par le conflit, 2,6 millions de personnes sont toujours déplacées et 6,3 millions sont considérées comme étant en situation d'insécurité alimentaire grave. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, près de 400 000 enfants souffrent de malnutrition grave dans le nord-est du Nigéria. La majorité des déplacés ont été accueillis par des communautés déjà vulnérables, ajoutant une pression supplémentaire sur leurs capacités d'adaptation limitées. Depuis que l'armée nigériane a repris le contrôle de certaines zones aux insurgés, il est possible d'avoir accès à près de 800 000 personnes, dont beaucoup ont besoin de toute urgence d'une aide nécessaire à leur survie. Les attaques persistantes dans les états de Borno (Nigéria), Diffa (Niger) et Maroua (Cameroun) ont continué d'entraver les opérations, tandis que l'acheminement de l'aide a dû être temporairement suspendu dans la région frontalière avec le Tchad en raison de l'insécurité qui y règne. Si les organisations humanitaires présentes dans les pays du bassin du lac Tchad ont intensifié leurs opérations d'assistance, seulement 30 % des fonds nécessaires, dont le montant total s'élève à 739 millions de dollars, ont été reçus. Par ailleurs, seulement 32 % des fonds nécessaires (soit 664 millions de dollars) ont été versés à la suite de l'appel lancé par l'ONU visant à récolter 2,09 milliards de dollars pour le Sahel.

19. Selon les données publiées par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le nombre de migrants enregistrés qui transitent par le Niger à

destination des pays du Maghreb a sensiblement diminué à la suite du renforcement des mesures de contrôle appliquées aux principaux points de transit, tandis que les migrants sans papiers en cours de validité se sont vu refouler à la frontière. Toutefois, les flux migratoires ont sensiblement augmenté au Niger avec près de 400 000 migrants sortants et entrants enregistrés au mois de septembre aux nouveaux points de surveillance de l'OIM. Les migrants viennent principalement de Gambie, du Niger, du Nigéria et du Sénégal. En juin, le Conseil européen a pris la décision d'utiliser toutes les politiques, instruments et outils, y compris le développement et le commerce, afin de prévenir les migrations illégales et de faciliter les rapatriements.

E. Évolution de la situation sur le plan des droits de l'homme

20. En Afrique de l'Ouest et au Sahel, la situation des droits de l'homme a connu une certaine amélioration en ce qui concerne les plans-cadres juridique et institutionnel. Le Sénégal a adopté une loi réformant sa cour constitutionnelle et le Burkina Faso et la Gambie ont fait des progrès vers la création de commissions nationales chargées des droits de l'homme. Le Togo a adhéré au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, tandis que la Guinée-Bissau a adopté la Convention relative au statut des apatrides de 1954 et la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961. Douze des 15 États membres de la CEDEAO ont adopté la Convention à ce jour. En Gambie, une loi interdisant les mariages forcés et précoces a été adoptée.

21. Toutefois, la persistance de la menace terroriste a des incidences négatives sur les normes relatives aux droits de l'homme dans toute l'Afrique de l'Ouest et au Sahel, en particulier en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion. Plusieurs milliers de personnes soupçonnées d'être des terroristes auraient été placées en détention provisoire prolongée au Niger, où le délai légal est de quatre ans. Bien que les réformes pénales dans les affaires liées au terrorisme aient été engagées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, les incarcérations arbitraires continuent de poser des risques de radicalisation des détenus en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

22. Au Nigéria, le groupe spécial d'enquête mis en place par la Commission nationale nigériane des droits de l'homme pour enquêter sur les affrontements qui ont eu lieu entre les forces de sécurité et des membres du Mouvement islamique du Nigéria en décembre 2015 et fait environ 350 victimes, a présenté son rapport le 21 octobre. Ses recommandations ont notamment porté sur la conduite d'une enquête médico-légale, la tenue dans les meilleurs délais du procès des dirigeants du mouvement, l'engagement de poursuites contre des membres du personnel militaire, l'indemnisation des victimes et la formation de la police à la gestion de la foule. Les possibles violations des droits de l'homme commises par certains membres des forces de sécurité dans le cadre de la lutte contre Boko Haram restent un sujet de préoccupation, en dépit de la volonté du Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent.

23. En Gambie, un haut responsable du Parti démocratique uni, un parti d'opposition, Ebrima Solo Kurumah, serait mort le 21 août dans des circonstances suspectes pendant sa garde à vue dans les locaux de la police. Il avait été arrêté lors

d'une manifestation pacifique tenue le 9 mai. Il est le deuxième membre de ce parti à mourir en détention, après le militant d'opposition Ebrima Solo Sandeng, le 15 avril. Le 20 juillet, 29 membres du Parti ont été condamnés à trois ans de prison pour plusieurs chefs d'accusation, y compris attroupement illicite. Les appels lancés en faveur de l'ouverture d'une enquête indépendante sur les événements d'avril et de mai, notamment la mort de deux membres de l'opposition placés sous la garde de l'État, sont pour l'instant restés sans suite. Dans le même temps, trois jours après la proclamation des résultats électoraux, l'ancien chef du Parti démocratique uni (opposition), Ousainou Darboe, a été libéré sous caution ainsi que 18 membres du parti qui avaient été condamnés à trois ans de prison en juillet. Le 8 décembre, 11 autres personnes, qui avaient été arrêtées pour avoir participé à des manifestations pacifiques en avril et en mai, ont également été arrêtées.

24. En Guinée, dans le cadre du processus de dialogue politique conclu le 12 octobre, les acteurs politiques ont notamment décidé de mettre en place une haute cour de justice et de libérer les personnes détenues à la suite de manifestations politiques. Toutefois, à l'occasion du septième anniversaire du massacre du 28 septembre 2009, des défenseurs des droits de l'homme et des associations de victimes ont exprimé leurs préoccupations face aux retards persistants dans la poursuite des auteurs de ces actes, dont certains exerçaient une charge publique. Le 29 juin, la Commission provisoire de réflexion sur la réconciliation nationale a présenté son rapport au Président Alpha Condé, lequel s'est engagé à mettre en place une commission vérité, justice et réconciliation chargée d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme commises en Guinée de 1958 à 2015.

25. En Mauritanie, des tensions ont été observées entre les autorités et l'Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste, surtout après que 13 de ses membres ont été condamnés le 18 août à des peines d'allant de 3 à 15 ans d'emprisonnement, à la suite de manifestations organisées par l'organisation. Le Réseau ouest-africain des défenseurs des droits humains et d'autres organisations ont condamné le verdict, et l'Union européenne a demandé l'ouverture d'une enquête sur les procédures judiciaires et les allégations de torture. Le 18 novembre, la cour d'appel de Zouerate a prononcé l'acquittement et la libération de 3 des 13 activistes et réduit la peine de 10 autres.

26. Le 29 juillet, les Chambres africaines extraordinaires au sein des juridictions sénégalaises ont ordonné à l'ancien Président tchadien Hissène Habré de payer 53 milliards de francs CFA pour indemniser les quelque 5 000 victimes de détention arbitraire, d'actes de viol, d'esclavage sexuel, d'actes de torture et de crimes de guerre commis sous sa présidence. Le 28 septembre, les juges de la Cour d'appel en charge de son affaire ont été nommés par le Président de la Commission de l'Union africaine.

F. Évolution en ce qui concerne la problématique hommes-femmes

27. Au cours de la période considérée, les efforts faits en faveur de la transversalisation de la problématique hommes-femmes et la participation des femmes à la vie politique ainsi qu'aux processus de paix et de sécurité ont connu quelques avancées. Le 29 septembre, la Chambre des représentants du Libéria a adopté une loi sur l'égalité de représentation et de participation, qui prévoit qu'à la Chambre basse du Parlement, cinq sièges seront réservés aux femmes, un à un

représentant de la jeunesse et un autre à un représentant des personnes handicapées. Le Sénat nigérian a poursuivi l'examen d'un projet de loi sur l'égalité des sexes et des chances, suscitant des espoirs quant à son adoption. La société civile et d'autres organisations ont continué leurs activités de sensibilisation en vue de renforcer la participation politique des femmes. En septembre, une étude publiée par l'Institut national de la statistique et de l'analyse économique du Bénin a révélé que le taux d'alphabétisation des jeunes femmes dans le pays avait diminué, passant de 56 % à 43 % entre 2010 et 2015, mettant l'accent sur les facteurs structurels conduisant à l'exclusion des femmes.

III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

A. Bons offices et missions spéciales de mon Représentant spécial

28. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué, par ses missions de bons offices, de mobiliser les partenaires internationaux et régionaux afin de soutenir le dialogue politique, de promouvoir les réformes démocratiques et de favoriser la tenue d'élections transparentes et pacifiques. Dans chaque pays, il a mené ses missions en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies.

29. En prévision de l'élection présidentielle gambienne du 1er décembre, compte tenu des tensions qui règnent dans le pays, mon Représentant spécial s'est rendu en mission à Banjul le 10 novembre. Il a tenu des consultations avec les partis politiques, des représentants de la société civile et les organes électoraux, assurant toutes les parties prenantes du soutien permanent de l'ONU. Il a exhorté le Gouvernement à tenir ses engagements en matière de gouvernance démocratique et demandé aux acteurs politiques d'engager un véritable dialogue politique. Mon Représentant spécial est retourné à Banjul le lendemain de la proclamation des résultats électoraux, le 3 décembre, et il a rencontré le futur Président, des représentants de la coalition d'opposition, de l'Alliance for Patriotic Reorientation au pouvoir, de la société civile et du corps diplomatique. Le chef du bureau de la CEDEAO à Banjul a accompagné mon Représentant spécial lors de ses réunions. Au cours des consultations qu'il a tenues, mon Représentant spécial a encouragé toutes les parties à œuvrer de concert pour que la passation de pouvoir se fasse sans heurts. Après que le Président Jammeh a annoncé, le 9 décembre, qu'il rejetait les résultats électoraux, mon Représentant spécial a coordonné une déclaration commune de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies publiée le 10 décembre et appelant le Gouvernement gambien à assumer ses responsabilités constitutionnelles et ses obligations internationales; à respecter le verdict des urnes; et à assurer la sécurité du futur Président Adama Barrow et de tous les citoyens gambiens. Le lendemain, j'ai exhorté le Président Jammeh et l'ensemble des acteurs politiques à respecter sans exception les résultats de l'élection et à procéder à une transition pacifique et sans heurts. Le 13 décembre, mon Représentant spécial est retourné à Banjul en compagnie de la Présidente libérienne Johnson-Sirleaf – en sa qualité de Présidente de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO – du Président sierra-léonais Koroma, du Président ghanéen sortant

Mahama, du Président nigérian Buhari et d'un représentant du Commissaire aux affaires politiques de l'Union africaine.

30. Le Représentant spécial Chambas s'est rendu à quatre reprises au Ghana entre octobre et décembre pour aider à apaiser les tensions politiques et promouvoir la tenue d'élections pacifiques. Ses bons offices, en collaboration avec la CEDEAO et d'autres partenaires, ont été essentiels pour parvenir à la signature de l'accord de paix avant les élections. La Commission électorale du Ghana a remercié l'équipe de pays des Nations Unies pour l'appui qu'elle a apporté aux élections, y compris en ce qui concerne la coordination des observateurs internationaux et l'appui à deux centres de crise (le Centre de crise tenu par les femmes et le centre de crise des observateurs du West Africa Network for Peacebuilding).

31. Au cours de la période considérée, mon Représentant spécial est resté en contact avec les parties prenantes engagées dans le dialogue politique en Guinée. Il a rencontré le Président Alpha Condé à New York le 20 septembre et s'est rendu en Guinée les 8 et 9 novembre. Lors de ses consultations avec les parties prenantes, dont le Président Condé et le chef de l'opposition Cellou Dalein Diallo, il les a félicitées pour l'accord conclu le 12 octobre et a réaffirmé que l'ONU appuyait l'application de ses dispositions.

32. En prévision de la première élection présidentielle que la Sierra Leone organisera depuis la guerre sans qu'une mission de paix des Nations Unies soit présente, prévue pour le début de 2018, mon Représentant spécial a effectué une mission à Freetown du 6 au 8 novembre, lors de laquelle il s'est entretenu avec les parties prenantes de plusieurs questions cruciales, notamment le processus de révision constitutionnelle et la préparation des élections.

33. En juillet et en novembre, mon Représentant spécial s'est rendu à Maiduguri, capitale de l'État de Borno (Nigéria). Il a eu des contacts avec de nombreux représentants du Gouvernement, agents humanitaires et représentants d'organismes des Nations Unies et de la société civile. Il a traité avec eux des obstacles aux efforts de relèvement, à l'accès humanitaire et au déminage des territoires reconquis, pour lesquels l'appui de la communauté internationale demeure essentiel. Il a également visité le camp de déplacés de Bakassi, où l'aide humanitaire a été interrompue pour des raisons de sécurité, et demandé sa reprise.

34. Pendant son séjour au Nigéria, mon Représentant spécial a également tenu le 1er août, avec les parties prenantes nigérianes, la CEDEAO, l'équipe de pays des Nations Unies et des représentants du monde universitaire et de la société civile, une table ronde de haut niveau sur l'extrémisme violent, les activités militantes, les tendances séparatistes dans le sud-est, les tensions entre éleveurs nomades et agriculteurs, et d'autres problèmes politiques et de sécurité du pays. Cette rencontre a permis de renforcer la coopération avec les parties prenantes nigérianes et d'exprimer le soutien de l'ONU à la consolidation de l'architecture de paix au Nigéria.

35. Le 21 septembre, le Président Buhari a demandé à l'ONU de l'aider à négocier la libération des écolières de Chibok. J'ai donc désigné mon Représentant spécial, en sa qualité de Représentant de haut niveau pour le Nigéria, comme point de contact de l'ONU à cette fin. Depuis lors, il a établi des contacts avec les autorités nigérianes et les partenaires internationaux. Lors de ses consultations, il a continué de souligner que la communauté internationale devait aider le Nigéria à faire face aux enlèvements de masse commis par Boko Haram, à réadapter et réintégrer les

personnes enlevées et à améliorer l'accès humanitaire dans le nord-est du pays. Mon Représentant spécial s'est rendu au Nigéria du 13 au 18 novembre pour s'entretenir avec les parties prenantes nationales et internationales afin de déterminer le meilleur moyen de continuer à soutenir l'action que mène le Gouvernement nigérian pour négocier la libération des dernières écolières de Chibok.

Commission mixte Cameroun-Nigéria

36. L'insécurité dans les zones frontalières du nord du Nigéria et du Cameroun, où Boko Haram sème la violence, continue de nuire aux activités de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, retardant les évaluations sur le terrain et la démarcation en divers endroits. Cependant, des experts des deux parties se sont réunis au début de décembre 2015 et se sont entendus sur les toponymes à l'intérieur d'un couloir de 30 kilomètres s'étendant des deux côtés de la frontière, dans le cadre du projet de cartographie finale. En outre, le Gouvernement camerounais a approuvé en mai 2016 un projet de mesures de confiance, qui a été soumis pour approbation au Gouvernement nigérian à la fin de novembre.

37. Le 1er août, en sa qualité de Représentant de haut niveau pour le Nigéria et de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, mon Représentant spécial a tenu des consultations à Abuja avec le Président Buhari, qui a réaffirmé sa volonté de régler rapidement les dernières questions de démarcation de la frontière. En décembre 2016, il a également rencontré le chef de la délégation nigériane et d'autres représentants de l'État. Les parties ont réitéré qu'elles s'engageaient à titre prioritaire à donner pleinement suite à l'arrêt de la Cour internationale de Justice. À la fin de la période considérée, d'importants progrès avaient été faits dans la mise en place de 163 bornes supplémentaires, ce qui avait épuisé les dernières ressources du fonds d'affectation spéciale extrabudgétaire. Par conséquent, du 18 au 20 octobre, mon Représentant spécial a mené une mission de levée de fonds à Bruxelles, Paris, Londres et Berlin afin de reconstituer le fonds d'affectation spéciale. À cette occasion, les partenaires ont salué les travaux de la Commission et se sont engagés à l'aider à mener à bien son mandat, en attendant des propositions plus détaillées.

Renforcement des capacités sous-régionales de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité

Réforme du secteur de la sécurité

38. Du 17 au 21 octobre, mon Représentant spécial s'est rendu à la Commission de la CEDEAO à Abuja avec d'autres représentants des Nations Unies afin de fournir un appui supplémentaire à la mise en place du cadre de la CEDEAO pour la réforme du secteur de la sécurité, qui vise à en promouvoir la coordination dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

39. En Guinée, l'équipe consultative de haut niveau des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité a continué d'appuyer le processus au niveau national. Le 29 septembre, grâce à l'aide de l'équipe, l'école nationale de police a rouvert ses portes après 16 années de fermeture. Le conseiller principal pour la réforme du secteur de la sécurité a également soutenu la mise en place du Conseil supérieur de défense nationale. À la demande du Président burkinabé Roch Marc Christian Kaboré, il a effectué avec mon Représentant spécial une mission à

Ouagadougou afin d’aider le Gouvernement burkinabé à élaborer un plan d’action pour la réforme du secteur de la sécurité.

Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l’Union du fleuve Mano

40. Du 23 au 28 octobre et du 1er au 4 novembre, mon Représentant spécial s’est rendu respectivement au Libéria et en Côte d’Ivoire afin d’étudier les possibilités de faire progresser l’application de la Stratégie relative à la sécurité des frontières dans l’Union du fleuve Mano. Des discussions avec l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire, la Mission des Nations Unies au Libéria et les partenaires concernés ont permis de répertorier les activités prioritaires actuellement appuyées par les opérations de maintien de la paix, et que l’UNOWAS et les équipes de pays des Nations Unies devraient contribuer à soutenir après le retrait des missions. Le 30 novembre et le 1er décembre, avec l’appui de l’UNOWAS, le secrétariat de l’Union du fleuve Mano a organisé un atelier sous-régional sur les enseignements à retenir de la mise en place d’unités mixtes chargées de la sécurité et des mesures de confiance aux frontières à Monrovia. Les participants ont également procédé à un échange de vues sur les initiatives visant à renforcer la coopération transfrontalière et à endiguer la criminalité transnationale organisée.

Piraterie dans le golfe de Guinée

41. Au cours de la période considérée, la Communauté économique des États de l’Afrique centrale et la CEDEAO ont progressé dans la mise en service du Centre interrégional de coordination à Yaoundé, notamment en achevant de recruter l’équipe de direction. La Commission de la CEDEAO et la Côte d’Ivoire mettent la dernière main aux accords portant création du Centre régional de sécurisation maritime de l’Afrique de l’Ouest, qui sera établi à Abidjan. Les négociations se poursuivent également entre la Commission de la CEDEAO et le Ghana au sujet des modalités logistiques de l’accueil du siège de la zone F (Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Ghana, Libéria et Sierra Leone). Des progrès ont également été réalisés dans la mise en service du siège de la zone E (Bénin, Niger, Nigéria et Togo), situé à Cotonou. Lors de ses réunions, mon Représentant spécial a continué de soutenir l’action menée par la CEDEAO pour trouver un lieu pour le siège de la zone G (Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali et Sénégal).

42. Dans le cadre des consultations entre les pays africains, la Chine et les États-Unis d’Amérique visant à promouvoir la paix en Afrique, mon Représentant spécial s’est rendu à Lomé les 27 et 28 juillet pour assister à une réunion tripartite organisée par le Centre Carter en coopération avec le Gouvernement togolais. Sa participation puis son engagement ont contribué à renforcer la coopération en matière de sécurité maritime et de développement économique entre les acteurs régionaux, la Chine, les États-Unis et d’autres partenaires.

43. Mon Représentant spécial a assisté à Lomé, le 15 octobre, au Sommet extraordinaire des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique, au cours duquel la Charte de l’Union africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique a été adoptée. Les discussions tenues lors des manifestations parallèles organisées avant le Sommet, du 10 au 14 octobre, ont porté sur la nécessité d’accélérer la mise en œuvre du dispositif de sécurité maritime de Yaoundé et de renforcer l’action judiciaire, notamment la répression de la criminalité maritime.

Trafic de drogues et criminalité transnationale organisée

44. Le 5 septembre, mon Représentant spécial s'est rendu à Abuja pour assister à la conférence ministérielle de la CEDEAO au cours de laquelle les participants, ainsi que la Mauritanie, ont adopté le plan d'action pour la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité organisée et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest (2016-2020). Le 19 octobre, il a participé à la cérémonie de lancement du plan d'action à New York, consacrée à la mobilisation des ressources aux fins de sa mise en œuvre. En ce qui concerne l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, les cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée poursuivent leurs travaux en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone mais aucun progrès n'a été fait dans la mise en place ces cellules en Guinée et en Côte d'Ivoire.

B. Application de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

45. Pour faire suite à l'appel du Conseil de sécurité demandant que de nouveaux progrès soient faits dans l'application de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (voir S/2016/89), une évaluation indépendante a été réalisée en octobre et novembre 2016 pour examiner le contenu de la stratégie, sa portée, son orientation thématique et ses modalités d'application et formuler des recommandations visant à améliorer son application. Les membres de l'équipe chargée de l'évaluation se sont entretenus avec de nombreux partenaires nationaux et internationaux au Siège de l'ONU et à Dakar et se sont rendus dans les cinq États membres du Groupe de cinq pays du Sahel pour tenir des consultations plus étroites avec les autorités et les parties prenantes locales et internationales. Les recommandations de l'équipe ont été prises en compte dans la proposition de renouvellement du mandat de l'UNOWAS que je vais présenter au Conseil de sécurité, ainsi que dans le cadre de la refonte de la démarche opérationnelle suivie par le système des Nations Unies aux fins de l'application de la stratégie intégrée, y compris son orientation thématique, ses priorités, les dispositifs de coordination, les partenariats et le rôle des entités des Nations Unies au Siège et hors Siège, conformément à leurs mandats respectifs et à leurs avantages comparatifs.

46. En tant que coprésidents du secrétariat technique de la plateforme de coordination pour le Sahel, mon Représentant spécial et le Président Pierre Buyoya, Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel et Chef de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), ont effectué une visite conjointe à N'Djamena, du 4 au 8 août, en vue de réactiver la plateforme. Pour faire avancer les préparatifs de la prochaine réunion de la plateforme, une mission technique commune de l'UNOWAS et de la MISAHEL s'est rendue du 7 au 10 septembre au Tchad.

47. Pendant la période considérée, les efforts visant à améliorer la coordination et à mobiliser des fonds destinés à l'application de la stratégie se sont intensifiés, des échanges d'informations ayant eu régulièrement lieu entre les entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs, dont le Groupe de cinq pays du Sahel et des donateurs potentiels. Les trois groupes de travail thématiques de la stratégie (gouvernance, sécurité et résilience) ont tenu des réunions régulières dans le but d'améliorer l'exécution des programmes, y compris des activités conjointes avec les entités régionales.

48. Conscient du rôle clef que jouent les pays du Sahel dans la lutte contre l'extrémisme violent et conformément à la demande du Conseil de sécurité (voir S/PRST/2015/24), l'UNOWAS et d'autres partenaires ont pris des mesures visant à renforcer le rôle du Groupe de cinq pays du Sahel dans ce domaine. Du 29 août au 1er septembre, l'UNOWAS a appuyé une délégation de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme qui s'est rendue dans la région pour tenir des consultations avec les pays du Groupe. Les deux entités ont notamment organisé une réunion à laquelle ont participé 40 experts régionaux et des représentants d'organismes des Nations Unies pour examiner l'appui fourni au Groupe par l'intermédiaire de l'initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste (I-ACT), qui met l'accent sur le renforcement de la capacité des gouvernements à lutter contre le terrorisme et à prévenir l'extrémisme violent, conformément à la stratégie intégrée et pour faire suite à la demande du Conseil de sécurité (voir résolution S/RES/2195 (2014) et S/PRST/2015/24).

49. L'UNOWAS a également participé à une conférence sur la prévention de l'extrémisme violent organisée du 11 au 13 octobre à Bamako par l'Union africaine, en partenariat avec le Groupe de cinq pays du Sahel. Il s'agissait de la première d'une série de manifestations visant à élaborer un plan régional d'action. Elle a réuni divers représentants venus des pays du Groupe, ainsi que de l'Algérie, de la Côte d'Ivoire, du Nigéria et du Sénégal. Les recommandations formulées à cette occasion ont notamment porté sur la nécessité de renforcer les réseaux de médias en vue d'intensifier la diffusion des récits destinés à lutter contre la radicalisation. L'UNOWAS a également continué de fournir un appui au secrétariat permanent du Groupe de cinq pays du Sahel dans le cadre de la mise en œuvre de son dispositif d'analyse des menaces et d'alerte rapide, qui fonctionnera depuis Nouakchott. Le Bureau a en outre aidé le Groupe à élaborer les principes directeurs relatifs à la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

50. Grâce à l'assistance technique fournie par l'ONUDC au titre du volet sécurité de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, les autorités maliennes ont réalisé plusieurs saisies de drogues, dont l'une de plus de 400 grammes de cocaïne coupée d'éphédrine en août, à Mopti, et représentant une valeur marchande de plus de 20 000 dollars des États-Unis. En octobre, elles ont également arrêté le chef présumé du réseau international à l'origine du trafic de 2,7 tonnes de cannabis transportées à bord d'un camion en provenance du Ghana et interceptées en mai à Bamako. L'arrestation a été rendue possible grâce à la coopération régionale, les autorités maliennes ayant été en mesure de localiser le suspect au Niger grâce à des échanges d'informations avec les autorités sénégalaises. C'était la première fois qu'un réseau international de trafic de drogue était démantelé au Mali. Au Niger, l'équipe aéroportuaire conjointe chargée des interceptions à l'aéroport international de Niamey a arrêté en octobre deux passagers qui tentaient de faire passer quelque 9 kilogrammes d'or en contrebande et 500 000 euros non déclarés, ce qui montre la capacité de l'équipe à lutter contre les formes de criminalité transnationale outre le trafic de drogues. L'ONUDC a également appuyé la campagne de sensibilisation visant à lutter contre la corruption au Niger et, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et avec le concours des universités burkinabé, la mise en place d'un programme de master axé sur la lutte contre la corruption.

51. Au titre du pilier gouvernance de la Stratégie intégrée, des représentants de l'OIM, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Programme des Nations

Unies pour le développement (PNUD) et du HCR ont mené, du 1[er] au 10 novembre, une mission conjointe dans la région du Sahel, financée par le Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU, pour soutenir l'élaboration de projets transfrontières. Le projet vise à promouvoir la stabilité, le renforcement de la résilience et la prévention de la propagation de l'extrémisme violent dans les zones frontalières de la région du Liptako-Gourma au Mali, au Burkina Faso et au Niger. Au cours de la visite de la mission au Mali, du 1[er] au 5 novembre, des angles d'attaque de la lutte contre les facteurs de conflit dans la région voisine du Burkina Faso et du Niger ont été définis. Les conclusions de la Mission ont été validées par l'ONU, les organisations de la société civile et des responsables gouvernementaux burkinabé, maliens et nigériens lors d'un atelier de trois jours tenu à Ouagadougou, du 7 au 10 novembre. Le Bureau établit actuellement des descriptifs de projets transfrontières qui sont conformes à la stratégie intégrée et visent à soutenir les pays dans leurs efforts pour s'attaquer aux causes profondes du conflit dans la région.

52. En ce qui concerne le pilier résilience de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, les gouvernements burkinabé, ivoirien, malien, mauritanien, nigérien et tchadien se sont réunis à plusieurs reprises dans le cadre du projet sur l'autonomisation des femmes et du dividende démographique au Sahel dirigé par le Fonds des Nations Unies pour la population, qui vise à régler les problèmes démographiques dans la région. Au cours d'un symposium de haut niveau sur le dividende démographique et le développement de l'Afrique, organisé le 29 juin à Dakar, et d'un dialogue de haut niveau sur le renforcement des partenariats pour accélérer le dividende démographique de l'Afrique, organisé le 19 septembre à New York, une feuille de route, qui met particulièrement l'accent sur l'autonomisation des jeunes et vise à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité dans le Sahel, a été élaborée par les gouvernements.

53. Pour faire suite à la demande du Conseil de sécurité formulée dans une déclaration de son président en date du 8 décembre 2015 concernant « des informations détaillées sur les fonds versés en vue de stimuler la croissance et d'éliminer la pauvreté au moyen de projets destinés à promouvoir la paix et la sécurité dans la région du Sahel » (S/PRST/2015/24), le Secrétariat a entrepris des consultations avec les entités pertinentes concernant les promesses faites aux pays du Sahel et annoncées à l'occasion de la visite conjointe de représentants de haut niveau de l'ONU, de l'Union africaine, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne au Sahel en novembre 2013. D'après ses données, la Banque mondiale a affecté plus de 7,2 milliards de dollars depuis 2013 à 13 pays du Sahel (Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Libye, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan et Tchad), dont 5,1 milliards ont été versés. Sur les 7,2 milliards de dollars promis au Sahel, la Banque mondiale a promis 1,9 milliard de dollars et en a versé 1,6 milliard aux pays du Groupe de cinq pays du Sahel. Dans le même temps, l'Union européenne a promis 3 milliards de dollars aux 13 pays du Sahel en 2013 et 3,1 milliards en 2014, dont environ un tiers était destiné aux pays du Groupe. L'Union européenne a versé 3,6 milliards de dollars aux 13 pays du Sahel en 2013 et 2,8 milliards en 2014, dont 1,0 milliard en 2013 et 0,9 milliard en 2014 pour les pays du Groupe. Ces chiffres ne tiennent pas compte des ressources supplémentaires mobilisées pour les déploiements opérationnels tels que les missions de l'Union africaine et de l'ONU au Mali (MISAHEL et Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali), la mission de formation de l'Union européenne au Mali, les missions de renforcement des capacités de l'Union européenne au Mali et

au Niger, ainsi que d'autres contributions qui ne relèvent pas de l'aide publique au développement mais appuient toutefois les efforts en faveur de la paix et de la sécurité. En novembre 2015, l'Union européenne a également créé un fonds d'affectation spéciale d'urgence pour financer la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements de population en Afrique, qui comprend 1 milliard de dollars de contributions préaffectées aux régions du Sahel et du lac Tchad.

C. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit, droits de l'homme et transversalisation de la problématique hommes-femmes

54. L'UNOWAS a participé à un forum réunissant des organisations non gouvernementales organisé par l'Africain Centre for Democracy and Human Rights Studies du 17 au 19 octobre à Banjul et visant à renforcer la participation des organisations non gouvernementales à la cinquante-neuvième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP). Il a coprésidé une table ronde organisée en marge de ce forum sur le thème du renforcement des capacités des réseaux de la société civile aux niveaux national et régional. À l'issue de ce forum, les organisations non gouvernementales ont adopté neuf résolutions qui ont ensuite été soumises à l'examen de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le 21 octobre, le Bureau a participé à la cinquante-neuvième session ordinaire de la Commission, qui s'est tenue à Banjul.

55. Dans le cadre d'une mission menée à Ouagadougou avec le Département des affaires politiques, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le PNUD du 28 juin au 5 juillet, l'UNOWAS a participé à une évaluation visant à renforcer les capacités du Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationales, qui a abouti à l'élaboration d'un projet en ce sens.

56. Au cours de la période considérée, l'UNOWAS a axé ses efforts de promotion du rôle des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits sur la création de synergies entre les organisations régionales ainsi que sur la sensibilisation à l'importance de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité, dont les résolutions 2242 (2015) et 2250 (2015). À cet égard, des représentants de l'UNOWAS et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes se sont entretenus en août et en septembre avec des membres du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, ont coordonné des missions de sensibilisation du Groupe de travail au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, et ont organisé un atelier avec des partenaires universitaires le 14 octobre à Ouagadougou. En outre, l'UNOWAS a appuyé le rétablissement du Réseau ouest-africain des jeunes femmes leaders de la CEDEAO.

D. Coopération interinstitutions

Coopération entre les organismes des Nations Unies

57. Du 9 au 11 novembre, au Burkina Faso, l'UNOWAS a participé à une mission interinstitutions dirigée par le Département des affaires politiques. Il s'agissait de tenir des consultations avec les autorités nationales et les parties prenantes

concernées en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique de mise en œuvre d'un projet pilote touchant la « pérennisation de la paix », conformément aux résolutions identiques adoptées par le Conseil de Sécurité et l'Assemblée générale (résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité et résolution 70/262 de l'Assemblée générale), afin d'aider le Burkina Faso à consolider sa stabilisation après la transition. Ce cadre stratégique, qui bénéficiera de l'appui du système des Nations Unies à tous les niveaux, mettra l'accent sur l'appui politique et l'harmonisation par rapport aux actions régionales et aux mécanismes de planification nationaux visant à appuyer les initiatives de stabilisation, comme la réconciliation nationale. Il prévoit également le renforcement des partenariats avec les institutions financières internationales. En étroite collaboration avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, l'UNOWAS jouera un rôle central dans la mise en œuvre de la stratégie de pérennisation de la paix.

Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

58. Le 20 octobre, des représentants de l'UNOWAS et de la CEDEAO se sont réunis à la Commission de la CEDEAO basée à Abuja. À cette occasion, ils ont examiné les domaines de coopération prioritaires en 2017, notamment les mécanismes d'alerte rapide et les missions d'enquête conjoints dans les pays à risque et des domaines thématiques transversaux tels que l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Conformément au cadre de coopération adopté par l'UNOWAS et l'Union du fleuve Mano en mai, une réunion technique a été organisée le 9 novembre afin d'examiner les progrès accomplis et de planifier des activités conjointes à mener en 2017. Suite à la création de sa cellule de liaison en avril à Nouakchott, l'UNOWAS s'est employé à faciliter la collaboration de l'ONU avec le Groupe de cinq pays du Sahel.

IV. Observations et recommandations

59. Au cours de la période considérée, la situation des sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel a été globalement positive. Parmi mes motifs de satisfaction, je peux notamment citer le bon déroulement d'élections pacifiques et crédibles à Cabo Verde et au Ghana et les résultats du dialogue politique en Guinée, de même que les mesures prises en vue d'élaborer et d'adopter des réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone. Je prie instamment les acteurs nationaux de poursuivre le dialogue dans un esprit de tolérance, d'ouverture et d'inclusion.

60. Je me félicite des mesures prises par les organismes des Nations Unies en partenariat avec les autorités du Burkina Faso pour tester une nouvelle démarche en matière de pérennisation de la paix dans le pays, et notamment de l'élaboration d'un cadre stratégique visant à consolider la stabilisation après la transition. Je félicite les autorités pour les mesures qu'elles ont prises, avec le soutien de l'ONU, en vue de réformer et de réorganiser le secteur de la sécurité, et d'appuyer la réconciliation nationale. J'engage les partenaires institutionnels et les donateurs à soutenir ces efforts et à garantir une coordination étroite dans le cadre d'un partenariat plus large en vue d'aider le Burkina Faso à pérenniser la stabilité et les acquis démocratiques.

61. Je suis consterné par la déclaration faite le 9 décembre dernier par le Président gambien Yahya A. J. J. Jammeh, dans laquelle il rejette les résultats de l'élection présidentielle du 1er décembre. Je demande une nouvelle fois que la passation de pouvoir se fasse de manière pacifique, rapide et sans heurts, dans le respect total de la volonté du peuple gambien telle qu'il l'a exprimée par les urnes. Je prie le Conseil de sécurité de continuer d'appuyer les efforts du peuple gambien, de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'ONU pour que la passation de pouvoir se fasse rapidement et dans le calme.

62. Je demeure préoccupé par la prévalence des menaces que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent dans la région, et par les liens que ces derniers entretiennent avec la criminalité transnationale organisée. Bien que je me réjouisse de l'engagement pris par les États Membres, les organisations régionales et les autres parties prenantes de redoubler d'efforts, avec l'appui de l'ONU, afin de prévenir et de combattre l'extrémisme violent, j'engage ces acteurs à poursuivre leur collaboration en vue de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits liées au développement, à l'exclusion sociale, à la dégradation de l'environnement et à la gouvernance.

63. La recrudescence des activités militantes dans la région du delta du Niger ainsi que les affrontements violents entre les pasteurs et les agriculteurs dans la région de la ceinture centrale du Nigéria, sont également inquiétants. À cet égard, mon Représentant spécial continuera de contribuer aux efforts de renforcement de l'architecture de paix du pays afin de régler les problèmes de sécurité intérieure qui pourraient avoir des répercussions au-delà des frontières nationales.

64. Je félicite la Commission mixte Cameroun-Nigéria qui continue de s'efforcer d'exécuter l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002. Je constate avec satisfaction que les Gouvernements camerounais et nigérian continuent de coopérer pour achever la démarcation de la frontière, mettre en place des mesures de confiance et défendre les droits des populations frontalières affectées. Mon Représentant spécial continuera d'offrir ses bons offices pour tenter de régler les questions en suspens et aider les deux parties à mobiliser des ressources.

65. Je félicite les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel pour le rôle moteur qu'ils jouent dans la promotion de la démocratie et à la tête d'initiatives visant à répondre aux problèmes de sécurité dans la région. Je salue les efforts soutenus déployés par les pays participants pour rendre opérationnelle la Force multinationale mixte, efforts qui ont permis de réduire le nombre de victimes d'attaques perpétrées par Boko Haram. J'encourage les pays touchés par l'insécurité à renforcer leur collaboration ainsi que leur collaboration avec l'Union africaine, et je demande de nouveau que toutes les mesures anti-insurrectionnelles soient entièrement conformes au droit international humanitaire, au droit international des droits de l'homme et au droit international des réfugiés. Je me réjouis de l'assistance fournie par les partenaires régionaux et internationaux, mais demeure très préoccupé face à la crise humanitaire persistante dans la région. Je prie instamment les donateurs à appuyer l'intervention humanitaire dans le bassin du lac Tchad, qui est encore cruellement sous-financée, et à intensifier les efforts de déminage, de réadaptation et de réinstallation, tout en s'attaquant aux causes profondes de l'émergence de Boko Haram. Mon Représentant spécial, en sa qualité de représentant de haut niveau pour le Nigéria, continuera de dialoguer avec les parties prenantes

concernées pour créer une dynamique permettant de faciliter la libération des personnes enlevées par Boko Haram.

66. Je constate avec satisfaction que les promesses faites lors de la visite effectuée conjointement par des représentants de l'ONU, de l'Union africaine, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'Union européenne au Sahel en 2013 ont été suivies d'engagements financiers concrets et de décaissements. Je salue le soutien généreux accordé par les donateurs à la région et j'encourage les gouvernements de la région et les partenaires de développement à étudier des moyens novateurs d'utiliser ces ressources pour obtenir de meilleurs résultats en matière de développement. Je demande également à toutes les parties prenantes de prendre les mesures nécessaires pour que les conditions de sécurité et les conditions politiques soient propices à la fourniture d'une aide au développement dans la région du Sahel.

67. Je me félicite de l'étroite coopération qu'ont nouée l'ONU, le Groupe des cinq pays du Sahel, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et d'autres partenaires pour soutenir la stabilité dans la région du Sahel, et réaffirme que l'ONU est résolue à veiller à la bonne mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en étroite collaboration avec les États Membres, les organisations régionales et les autres parties prenantes. L'ONU tiendra compte des conclusions de l'évaluation indépendante menée en vue de réviser les modalités de mise en œuvre de la Stratégie, y compris son orientation thématique, les dispositifs de coordination, les partenariats et la répartition des responsabilités entre les organismes de l'ONU sur le terrain et au Siège.

68. Compte tenu de la grande variété des obstacles qui menacent la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, et de la nécessité constante d'appuyer les efforts faits par les organisations régionales et sous-régionales pour promouvoir la paix, la stabilité et la bonne gouvernance, je recommande de proroger le mandat de l'UNOWAS pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019. Je présenterai une description détaillée du mandat proposé dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité.

69. En conclusion, je tiens à exprimer toute ma gratitude aux gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, à la Commission de la CEDEAO, à l'Union africaine, à la Commission du bassin du lac Tchad, à l'Union du fleuve Mano et au Groupe de cinq pays du Sahel pour leur coopération constante avec l'UNOWAS. Je remercie également les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les organisations de la société civile et les autres institutions d'avoir collaboré étroitement avec l'UNOWAS dans l'exécution de son mandat. Je remercie tout particulièrement mon Représentant spécial, le personnel de l'UNOWAS et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria de continuer de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.